



**POSTAUX  
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications  
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03  
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27  
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@orange.fr



Paris, le 8 Avril 2013

# À PARIS, AVEC TOUS LES POSTIERS ET DANS TOUS LES SERVICES, CONSTRUISONS LA MOBILISATION DANS LE CADRE D'UN MOUVEMENT UNITAIRE DURABLE !

Notre syndicat ne s'était pas trompé en affirmant que la Commission dirigée par l'ancien Secrétaire Général de la CFDT Jean Kaspar et le Grand Dialogue mis en place par La Poste, n'allaient en rien résoudre les difficultés auxquelles sont confrontés les postiers dans leurs différents services. Pire encore, sur le terrain, les réorganisations reprennent de plus belle : 9 centres de distribution vont être restructurés cette année, les PPDC sont soumises à de nouveaux schémas de concentration, les PIC reçoivent toujours plus de trafic sans les moyens humains nécessaires pour le traiter et dans les guichets, 77 bureaux de Poste vont être réorganisés d'ici à la fin de l'année. La course effrénée au profit de la Poste privatisée doit s'arrêter, il est grand temps de remettre l'Humain et le Service Public au cœur de notre entreprise.

## **ASSEZ D'Y PASSER LES UNS APRÈS LES AUTRES**

À Paris, la CGT représente une force considérable et il nous faut aujourd'hui organiser la riposte. En effet, nous ne pouvons rester isolés les uns des autres, nous ne pouvons pas non plus nous satisfaire de luttes bureaux par bureaux qui, si elles font reculer ponctuellement la Poste, montrent également leurs limites. Non, c'est bien tous ensemble, tous bureaux et tous services confondus que nous devons construire une mobilisation d'ampleur.

## **FACE AUX MULTIPLES RÉORGANISATIONS : CONSTRUISONS UNE RIPOSTE UNITAIRE**

Le 27 mars dernier, près de 80 militants de la CGT se sont réunis sur temps libre et se sont prononcés pour la construction d'un grand mouvement pour gagner sur nos revendications. Dans une large majorité de services nous organisons et organiserons des distributions de tracts, des Heures d'Informations Syndicales et des prises de parole. Partout, avec nos forces, nous participerons à la mobilisation du personnel pour contribuer à la réussite de ce mouvement d'ampleur et nous appelons à la syndicalisation et au renforcement de notre organisation syndicale car cette action le nécessite.

## **NOS MÉTIERS ET LE SERVICE PUBLIC NE DOIVENT PAS ÊTRE SACRIFIÉS AU PROFIT DE QUELQUES-UNS**

Car où sont passées les promesses du PS, qui s'engageait lors de la votation citoyenne à revenir sur la privatisation de La Poste ? Mais que faire des promesses de ceux-là même qui, alors qu'ils nous demandent de faire toujours plus d'efforts, planquent leur pognon en Suisse ou à Singapour ? Le service public postal, tout comme l'ensemble des services publics ne doivent pas être confiés au marché et le fruit de notre travail doit nous revenir. Il est insupportable de se voir confisquer par ceux qui ne foutent rien (*les actionnaires*) la richesse que nous produisons. Moins de dividendes pour les actionnaires, c'est plus d'argent pour nos salaires. Oui, la force de La Poste, c'est bien la complémentarité et l'unité de ses services. Il doit exister à Paris une cohérence départementale. Tous les bureaux de Poste doivent avoir les mêmes horaires d'ouverture et de fermeture. Quant à la tournée du facteur, elle doit être assurée par un seul et unique facteur, assez de cette sécabilité qui dégrade les conditions de travail et mécontente les usagers.

## **LA CGT S'ADRESSE ÉGALEMENT AUX USAGERS ET AUX ÉLUS**

Partout, que ce soit dans les bureaux de poste ou sur les tournées des facteurs, la situation du service public postal se dégrade. De plus en plus d'usagers sont mécontents et les postiers sont en première ligne alors qu'ils tentent par tous les moyens de maintenir la qualité de service. La CGT a adressé un courrier aux élus de la capitale (*maires, conseillers d'arrondissement, députés et sénateurs*). De même, la CGT prévoit des initiatives et des actions (*distribution de tracts, pétitions*) visant à interpeller les usagers sur la politique destructrice de la Poste privatisée.

### **DES SOLUTIONS EXISTENT, IL EST GRAND TEMPS DE REMETTRE L'HUMAIN ET LE SERVICE PUBLIC AU CŒUR DE LA POSTE**

En ce sens, la CGT veut agir sur :

- L'arrêt de toutes les suppressions d'emplois et le comblement immédiat de tous les départs.
- L'arrêt de toutes les restructurations et réorganisations.
- L'arrêt de toutes les opérations immobilières.
- L'arrêt de toutes les fusions et regroupement de services.
- L'arrêt de la sécabilité sous toutes ses formes.
- Des augmentations générales significatives de salaires et une prime immédiate de 400 euros.
- L'attribution d'un 13<sup>ème</sup> mois pour tous.

## **L'ANI : UN ACCORD AUX CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES POUR LES POSTIERS**

Plus largement, la CGT a initié une mobilisation de l'ensemble du monde du travail dont la première étape était la journée du 5 mars poursuivie par le 9 avril. Ces jours là, malgré le silence assourdissant des médias, des centaines de milliers de salarié-e-s ont fait grève et manifesté pour exprimer sans équivoque le **REJET MASSIF de cet accord minoritaire**. Leur message était clair : moins de droits pour les salariés, plus de liberté de licencier pour les employeurs : **c'est non !** Ne transposez pas l'accord dans la loi, ne cassez pas le Code du Travail, ont-ils interpellé les parlementaires. La retranscription dans la loi tel qu'il a été validé par le MEDEF, la CFDT, la CFTC et la CGC aurait des répercussions extrêmement graves pour les salariés et donc pour les postiers.

Concrètement et en 5 points, voilà comment cet accord pourrait se décliner à La Poste :

- **Mobilité forcée sous peine de licenciement.**
- **Extension du contrat de travail intermittent (*retour des CDII à La Poste*).**
- **Baisse du salaire ou remise en cause du temps de travail sous peine de licenciement (*temps de travail et salaires soumis au trafic*).**
- **Prescription des délits du travail ramenés à 2 ans (*avec cet accord, les salariés n'auraient pas pu se retourner contre l'employeur dans des scandales comme l'amiante dont les effets ne sont apparus que des années après. Jusqu'ici le délai était de 30 ans*).**
- **Confidentialité imposée aux représentants du personnel (*remise en cause du droit à informer les salariés*).**

**Cette plateforme revendicative, nous proposons  
à tous les postiers parisiens de l'enrichir et de la faire vivre.**

**Nous appelons par conséquent tous les postiers  
et toutes les postières convaincus de notre démarche  
à venir en discuter le Mercredi 24 avril  
à la Bourse du Travail à 14H00**

**Salle Ambroize Croizat - 3, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS - M° République**